

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA MOTTE DU CAIRE****Séance du 10 juillet 2020 à 18 h 00****\*Compte rendu sommaire\***

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

**Séance du vendredi 10 juillet 2020**

L'an deux mille vingt et le dix juillet à 18 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jérôme FRANCOU

Nombre de **conseillers en exercice** : 15 **Présents** : 10 **Absents** : 5 **Votants** : 15

**Présents** : Maurice ALCARAZ, Carlos BAPTISTA, John ENTRESSANGLE, Florence ENTRESSANGLE RECROSIO, Jérôme FRANCOU, Paul GOITRE, Jean-Pierre LAGARDE, Marina MARTINEZ, Patrick MASSOT, Jean-Charles PAOLI.

**Absents excusés et représentés**: Joseph CLARES représenté par Carlos BAPTISTA, Marc LINARES représenté par Paul GOITRE, Jacques PELLERIN représenté par Maurice ALCARAZ, Pascal ROUBAUD représenté par John ENTRESSANGLE, Jean-François SABOUL représenté par Jean-Charles PAOLI

Monsieur Maurice ALCARAZ a été élu secrétaire de séance.

**Le conseil municipal**

- **A APPROUVE**, à l'unanimité, le compte rendu du conseil municipal du 3 juillet 2020, après lecture par le maire.

**1-Election des délégués et des suppléants au collège électoral sénatorial**

- **PROCEDE** à l'élection des délégués et des suppléants au collège électoral sénatorial. Ont été élus à l'unanimité comme délégués : Joseph CLARES, Patrick MASSOT et Jérôme FRANCOU. Comme suppléants : John ENTRESSANGLE, Florence ENTRESSANGLE RECROSIO et Carlos BAPTISTA.

**2- Création de postes de conseillers municipaux délégués**

- **A ENTENDU** l'exposé du maire présentant son souhait de nommer des conseillers délégués en complément des 4 adjoints au maire élus lors de la séance précédente. Il propose la désignation de Jacques PELLERIN en charge des bâtiments communaux, Marc LINARES en charge du tourisme, Marina MARTINEZ en charge des affaires scolaires et Jean-Pierre LAGARDE en charge des énergies renouvelables.

**3- Fixation du montant des indemnités des élus**

- **FIXE**, à l'unanimité, dans les conditions prévues par la loi, et dans la limite des taux maxima autorisés pour chaque catégorie d'élus, le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire, d'adjoint au maire et de conseiller délégué, à compter du 3 juillet 2020 à :
  - maire : 40,3 % de l'indice 1027
  - 1er adjoint : 10,7 % de l'indice 1027
  - 2ème, 3ème et 4ème adjoint : 8.25 % de l'indice 1027
  - conseiller délégué (au nombre de 4) : 3% de l'indice 1027

**4-Délégations consenties au maire par le conseil municipal**

- Le maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ces compétences. En vue de faciliter la bonne marche de l'administration communale et après en avoir délibéré, le conseil municipal

**DECIDE**, à l'unanimité, pour la durée du présent mandat, de confier délégations au maire (détail des délégations dans la délibération s'y rapportant)

**5-Composition du CCAS**

- Détermination du nombre de membres

- **FIXE** à 8 le nombre des membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale (CCAS) en plus du maire, président de droit, étant entendu qu'une moitié sera élue par le conseil municipal en son sein et l'autre moitié sera nommée par le maire, hors membres du conseil municipal.

**- Election des représentants du CCAS au sein du conseil municipal**

- **PROCEDE**, conformément aux articles R 123-7 et suivants du Code l'action sociale et de la famille, à l'élection des membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.). Le maire rappelle que le maire est président de droit du C.C.A.S. et que le conseil municipal, au cours de cette même séance, a fixé à 4 le nombre de membres élus par lui en son sein.
- **ONT ETE ELUS** : Florence ENTRESSANGLE RECROSIO, Patrick MASSOT, Pascal ROUBAUD et Jean-François SABOUL.

**6- Election des représentants de la commune au SIVU d'irrigation de La Motte-Turriers**

- Le maire expose que la commune est adhérente au SIVU d'irrigation de La Motte-Turriers et que, conformément aux statuts et au règlement intérieur de ce syndicat, le conseil municipal doit élire 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants ainsi qu'un délégué communal à la commission particulière du réseau d'irrigation de la commune
- A l'unanimité, les délégués titulaires sont : Joseph CLARES et Patrick MASSOT  
Les délégués suppléants sont : Carlos BAPTISTA et Jean-Pierre LAGARDE  
La commission particulière d'irrigation pour le réseau de La Motte du Caire est composée du maire (membre de droit) : Jérôme FRANCOU et du délégué communal : Joseph CLARES

**7- Election des représentants de la commune au SDE 04 (Syndicat d'Energie des AHP)**

- Le maire informe que conformément aux statuts du Syndicat d'Energie des Alpes de Haute Provence (SDE 04), il convient de procéder à la désignation de délégués titulaires et suppléants selon les dispositions de l'article L.5215-22 du CGCT, afin de représenter la commune auprès du collège de La Motte du Caire.  
La commune doit élire 3 délégués titulaires et 2 délégués suppléants.
- Le conseil municipal **PROCEDE**, à l'élection des délégués. Messieurs John ENTRESSANGLE, Paul GOITRE, Jean-Pierre LAGARDE, Jacques PELLERIN et Pascal ROUBAUD ont obtenu la majorité absolue des suffrages.  
Les délégués titulaires sont : **John ENTRESSANGLE, Jacques PELLERIN et Pascal ROUBAUD.**  
Les délégués suppléants sont : **Paul GOITRE et Jean-Pierre LAGARDE.**

**8- Désignation des représentants de la commune auprès des divers organismes**

- **PROCEDE**, à l'unanimité, à la désignation des représentants de la commune selon le détail ci-dessous :
- A la commission de contrôle des listes électorales :  
Titulaire : John ENTRESSANGLE
- Au Comité National d'Action Sociale (C.N.A.S.) :  
Délégué des élus : Pascal ROUBAUD
- Au Syndicat Intercommunal A.G.E.D.I. (Association de GEstion et Développement Informatique) :  
Représentante de la commune : Florence ENTRESSANGLE RECROSIO
- Délégué à la Défense :  
Titulaire : Jean-Charles PAOLI
- A la commission intercommunale des impôts directs :  
Titulaire : Patrick MASSOT

**9- Constitution des commissions communales**

- **A CREE**, à l'unanimité, les commissions communales ainsi qu'il suit :
  - \* Commission urbanisme, énergies renouvelables : Jean-Pierre LAGARDE, Joseph CLARES, Pascal ROUBAUD, Jean-Charles PAOLI et Patrick MASSOT.
  - \* Commission scolarité, enfance, jeunesse : Marina MARTINEZ, Maurice ALCARAZ, Marc LINARES et John ENTRESSANGLE.

\* Commission agriculture, forêt, environnement : Joseph CLARES, Patrick MASSOT, Carlos BAPTISTA et Marc LINARES.

\* Commission voirie, eau, assainissement, patrimoine : John ENTRESSANGLE, Pascal ROUBAUD, Jean-Pierre LAGARDE, Jacques PELLERIN, Paul GOITRE et Carlos BAPTISTA.

\* Commission tourisme, camping, piscine : Marc LINARES, Florence ENTRESSANGLE RECROSIO, Pascal ROUBAUD et Jean-Charles PAOLI.

\* Commission associations, culture : Carlos BAPTISTA, Marina MARTINEZ, Joseph CLARES, Paul GOITRE et Maurice ALCARAZ.

#### **10- Autorisation de recrutement de personnel en CDD**

- **A HABILITE**, à l'unanimité, son maire à procéder à l'embauche de personnel nécessaire à la continuité de service par contrat à durée déterminée :
- Pour pourvoir au remplacement du personnel pendant les congés annuels ou de maladie des agents employés à la commune.
- Pour prévoir le recrutement de personnel pour les besoins occasionnels liés à l'accroissement temporaire d'activité et les besoins saisonniers.
- Pour le recrutement, à temps non complet, sur des emplois permanents.

#### **11- Autorisation d'implantation d'une armoire du réseau fibre optique**

- **A AUTORISE**, à l'unanimité, le maire à signer la convention d'autorisation de passage avec la société ENEDIS pour permettre l'implantation et le branchement d'une armoire du réseau fibre optique sur la parcelle A1390 au lieudit le village (rue de la République/route du Prélong) dont la commune est propriétaire.

#### **12- Informations diverses**

- Le maire informe les conseillers municipaux du tirage au sort des jurés d'assises le lundi 13 juillet prochain à 17h30. Il précise que la séance est publique.
- Il donne le calendrier des festivités à venir :
  - Mardi 21 juillet à 21h30 : cinéma de pays (séance en plein air)
  - Mercredi 29 juillet à 20h30, dans le cadre de vivre culture : concert "the springs" (pop rock) à la salle des associations (sur réservation).
- Il annonce l'annulation de la fête patronale.
- Il fixe le prochain conseil municipal au lundi 20 juillet à 18h00 pour le vote des budgets de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 20h00 .

A LA MOTTE DU CAIRE, le 18 juillet 2020

**Le Maire,**  
Jérôme FRANCOU

